

## LA SOCIÉTÉ HORIZON INSULATION LIMITED

Question n° 2216—**M. Miller:**

1. La société Horizon Insulation Limited a-t-elle isolé des maisons dans le cadre du PITRC et, le cas échéant, combien?

2. Des chèques émis à des propriétaires de maisons, en vertu du PITRC, ont-ils été endossés et remis à la Horizon Insulation Limited et, le cas échéant, combien et quel en était le montant?

3. Combien de maisons isolées par la société ont été inspectées par la SCHL et combien répondaient aux normes de cette dernière?

4. a) Combien de sacs d'isolant la société a-t-elle utilisés dans les maisons et quelle était la superficie à couvrir, b) la quantité d'isolant utilisée au pied carré satisfait-elle aux normes de la SCHL?

5. Les propriétaires de maison ont-ils été payés avant que la société n'ait terminé les travaux et, le cas échéant, cela était-il acceptable aux termes du PITRC?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):**

La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

1. Oui, mais nous n'en connaissons pas le nombre exact.

2, 3, 4 et 5. L'information n'est pas programmée pour ce genre de renseignement. Nous ne pourrions obtenir le renseignement qu'au moyen d'une vérification manuelle de plus de 950,000 demandes PITRC qui ont été approuvées depuis la mise en route du programme. Les coûts de main-d'œuvre qu'entraînerait une telle tâche seraient par trop onéreux.

## L'ANNÉE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

Question n° 2300—**M. Halliday:**

Pourquoi l'année financière du gouvernement est-elle fixée du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars et non du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre?

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** C'est pour des raisons d'ordre administratif que le principe «d'années financières» a été adopté. Dans le cas du gouvernement fédéral, la date de clôture de l'année financière, qui était le 30 juin, a été avancée au 31 mars en 1906 à la suite de l'extension du calendrier parlementaire. On disposait ainsi d'un laps de temps suffisant pour préparer les comptes publics et les présenter à la Chambre avant la fin de la session. Il n'y a jamais eu, jusqu'à maintenant, de raisons suffisantes pour justifier le remaniement des limites de l'année financière. Il n'est pas rare que l'année financière d'un gouvernement ne coïncide pas avec l'année civile. Ainsi, tous les gouvernements provinciaux et bon nombre de gouvernements de pays industrialisés ont adopté cette pratique.

## TRANSPORTS—L'ACHAT D'UNE MAISON MOBILE

Question n° 2332—**M. Stewart:**

1. Le ministère des Transports a-t-il acheté une maison mobile de \$42,390 de la City Motors de Corner Brook (T.-N.) et, le cas échéant, pourquoi?

2. A-t-on lancé un appel d'offres et, le cas échéant, quelles entreprises ont présenté des soumissions et à combien s'élevait le montant dans chaque cas?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):**

1. Un contrat au montant de \$42,390 fut accordé par le ministère des Approvisionnements et Services à City Motors, Corner Brook, Terre-Neuve pour le ministère des Transports pour l'acquisition de deux maisons mobiles pour être utilisées comme logement à Deer Lake, Terre-Neuve.

2. Non. Cependant les appels d'offres furent sollicités de 13 entreprises inscrites sur les listes officielles de fournisseurs du ministère. En réponse à cette sollicitation 3 entreprises ont présenté des soumissions et les détails sont comme suit:

*Questions au Feuilleton*

- (i) City Motors (Terre-Neuve) Ltd., Corner Brook, Terre-Neuve:  
\$21,195 chacun.
- (ii) Lush Ltd., St. John's, Terre-Neuve—Elle a soumis pour deux modèles que voici:  
a) \$22,835 chacun,  
b) \$23,415 chacun.
- (iii) Williams Mobile Homes Ltd., Gould, Terre-Neuve:  
\$25,800 chacun.

## LA SCHL—LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU LOGEMENT PUBLIC

Question n° 2406—**M. Herbert:**

1. Par province, combien la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-elle payé au total au cours de la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres, au chapitre des subventions de fonctionnement du logement public?

2. Combien d'unités de logement ont été subventionnées, par province?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):**

La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

Subventions fédérales versées pour des unités de logement public aux termes de la LNH, par province, en 1980

	Contributions fédérales versées (milliers de dollars)	Nbre de logements subventionnés*
Terre-Neuve	3,480	3,713
Nouvelle-Écosse	10,159	6,929
Île-du-Prince-Édouard	2,117	788
Nouveau-Brunswick	9,108	4,155
Québec	35,339	31,034
Ontario	130,582	107,518
Manitoba	16,598	14,654
Saskatchewan	8,685	6,843
Alberta	13,168	10,283
Colombie-Britannique	30,910	15,454
Yukon	665	319
Territoires du Nord-Ouest	6,098	1,327
Canada	266,909	203,017

\* Logements sous administration au 31 décembre 1979.

NOTE: Les versements de subventions effectués en 1980 proviennent des frais d'exploitation de 1979 et, dans certains cas, de frais d'exploitation pour les années antérieures à 1979.

## LE CONTRAT ACCORDÉ À LA SED SYSTEMS INC.

Question n° 2471—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé à SED Systems Inc. un contrat de \$386,390 pour la conception et la fabrication du Centre de contrôle de la mission canadienne dans le cadre du programme SARSAT et, le cas échéant, quand et où le centre sera-t-il construit?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):**

Le ministère des Approvisionnements et Services a placé un contrat pour le compte du ministère de la Défense nationale pour la conception et la fabrication du Centre de contrôle de la mission canadienne dans le cadre du programme SARSAT, au montant de \$386,390.

La date de livraison du Centre de contrôle de la mission canadienne est prévu pour le 10 février 1982.

Le centre du contrôle qui est le contrôleur d'ordinateur de la base du programme SARSAT doit être livré et installé dans le